



mes recherches à l'année 1506, époque de l'avènement de Charles-Quint,) je n'ai pas examiné les archives postérieures à cette année. Mais, pour se convaincre de l'importance qu'elles présentent, on n'a qu'à parcourir le travail de M. J. Felsenhart sur les guerres de 1542 à 1544.

Cependant, ce n'est pas seulement pour l'histoire des trois derniers siècles que les archives de Bruxelles ont pour nous une importance capitale ; il s'y trouve tant de cartulaires luxembourgeois qu'on peut attendre de l'étude de ce dépôt aussi un profit immense pour l'histoire antérieure au commencement du XVI. siècle. Il y a plus : on conserve à Bruxelles aussi la collection de chartes originales luxembourgeoises, connue sous le nom de la *Trésorerie des Chartes de Luxembourg*.

La Trésorerie contient notamment les nombreux documents relatifs aux fiefs du pays de Luxembourg, soit acquisition de vassaux, soit renouvellements d'hommage, ceux qui se rapportent aux acquisitions de nouveaux domaines, et aux relations avec les princes voisins. Ces documents étaient originairement conservés au château de Luxembourg ; l'abbé de Münster en était, je crois, le conservateur ou, comme on disait alors, le *garde des chartes*. Il est fort probable que jusqu'à l'année 1443 les archives de nos princes auront souffert fort peu, car la ville ne fut jamais au pouvoir d'une puissance étrangère qui eût eu intérêt à en détruire ou à en enlever une partie. Les premiers dégâts semblent y avoir été apportés par les Saxons en 1443, car il ressort d'un document de cette époque qu'ils s'étaient installés dans la salle des archives, au château de Luxembourg, pendant que celui-ci était assiégé par les Bourguignons, et qu'ils avaient déchiré un certain nombre de documents et même de manuscrits, sans doute des cartulaires.

Sous le règne de Charles Quint les archives ne semblaient pas être en sûreté à Luxembourg, aussi furent-elles transportées à Vilvorde et plus tard à Bruxelles où elles restèrent jusqu'en 1794. Cependant elles ne restèrent pas intactes ; les Français, après s'être emparés de Bruxelles, emportèrent en 1748 un très-grand nombre de documents, sous le prétexte qu'ils concernaient des localités alors françaises ; beaucoup de ces documents furent restitués, mais le gouvernement des Pays-Bas dut en livrer encore un certain nombre en 1769, se rapportant également à des localités ou simplement à des familles seigneuriales françaises. Ces documents furent transportés en partie à Paris, en partie à Lille ; ceux-ci s'y trouvent encore, mais seulement en partie, car le dépôt de Lille fut fort éprouvé par les révolutionnaires français de la fin du 18^e siècle qui, sous prétexte d'anéantir tout ce qui pouvait rappeler les anciens temps de la féodalité, employaient les parchemins à en faire des gargousses pour leur artillerie. Aussi beaucoup de pièces luxembourgeoises indi-